



TERNAND, l'église Saint-Jean-Baptiste vient d'être inscrite au titre des monuments historiques



L'équipe municipale travaille sur cette inscription depuis 2014, c'est donc une excellente nouvelle pour la préservation du patrimoine.

La protection au titre des monuments historiques n'est pas un label mais une servitude d'utilité publique fondée sur l'intérêt patrimonial d'un bien, qui s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques.

Cette inscription complète le classement au titre des monuments historiques de la crypte et du chœur datant du 10 avril 1951.

La municipalité vient également d'avoir l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour faire réaliser des études dans l'église afin de mieux connaître le site : des analyses radar des sols de la nef et des abords ; des sondages dans le sol du chœur et dans le plancher de la sacristie et des sondages de peintures murales dans le chœur. Ces travaux d'études vont être utiles pour les futurs travaux de réaménagement et d'embellissement de l'église et de la crypte qui devront se faire dans les prochaines années.

Géosite dans le cadre du label GEOPARK Beaujolais, site patrimonial dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire, la cité médiévale de Ternand est un site historique de tout premier ordre dans le Beaujolais des Pierres Dorées.

